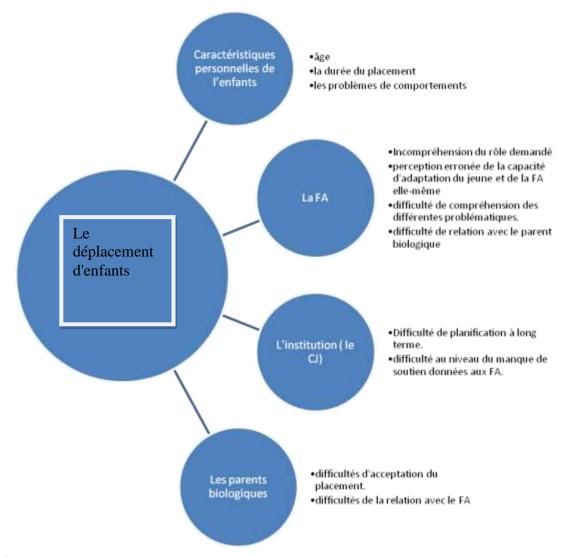
Les familles d'accueil (FA) québécoises et le phénomène du déplacement d'enfants : analyse des savoirs tacites et enjeu de reconnaissance professionnelle.

Martine Guénette Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Les nombreux déplacements vécus par les enfants à l'intérieur des CJ sont une préoccupation de certains chercheurs depuis plusieurs années. Ainsi, au Qc, en 1994, Carrière et Beaudoin dénonçaient cette situation. Afin de répondre à ce constat, des modifications législatives ont été apportées à la LPJ en 2006. Toutefois, dernièrement, des études dénonçaient encore une moyenne de 2,23 déplacements pour tous les enfants placés en CJ au Qc (Turcotte et al. 2011). Leur instabilité résidentielle consistait surtout en un ballottement entre les diverses FA du réseau. De plus, Esposito et al. (2014) rapportent que 28% des enfants hébergés par le CJ ont subi plus de trois déplacements. Ce constat n'est toutefois pas unique au Qc. En Norvège, Christiansen et al. (2010) mentionnent avoir découvert une moyenne de 2,5 déplacements. Du côté français, Potin (2009) explique, que près de 19% des enfants concernés par sa recherche avaient visité plus de trois lieux d'accueil. Le déplacement d'enfants est donc un phénomène inquiétant tant au Qc que dans certains autres pays du monde.

Les conséquences du ballottement des enfants sont connues. Les recherches sur le sujet mentionnent un sentiment de perte significative, une empreinte de sentiments négatifs, un trouble de l'attachement voire une difficulté d'adaptation sociale (Mathieu, 2012, Unrau et al., 2008 et Esposito et al., 2014). L'impact de ces déplacements pour les FA n'a été que sommairement documenté. Ainsi, Hebert 2013 et Edelstein 2001, parlent de sentiments s'apparentant au deuil et Newquist (2011) mentionne un état de stress similaire au choc post-traumatique.

Au niveau des causes énumérées pour expliquer les déplacements, il semble que quatre acteurs jouent un rôle important, soit l'enfant, la famille d'accueil, le CJ et le parent biologique. Afin de comprendre comment chacun de ces acteurs favorise le déplacement d'un enfant, nous vous référons au tableau suivant.



À la lueur de ces informations, l'intérêt des chercheurs face au phénomène du déplacement semble être opportun. Bien qu'il soit important de connaître les conséquences du déplacement pour chaque acteur, il s'avère important d'aller vérifier les savoirs tacites que les FA ont colligés pour s'adapter aux déplacements. Ces informations permettront aux FA d'être mieux outillé face aux déplacements ; d'avoir une meilleure compréhension de leur rôle ; et enfin d'avoir un impact sur le nombre de déplacements. Ces informations pourraient aussi permettre de donner plus de crédibilité aux FA face au CJ.

En effet, à l'intérieur du CJ et de la société québécoise, il semble juste de nommer les FA comme étant un groupe exclu et marginalisé. Ainsi, la société ne considère pas le travail

de FA comme un travail légitime. À ce propos, Bagirishya et Gilbert (2002) mentionnent que «l'image sociale des familles d'accueil souffrirait aussi de nombreux préjugés, (...) certains soupçonnent ces familles d'être profiteuses et de jouer leur rôle à des fins lucratives et sans aucun souci humanitaire»(p.17). De plus, Herber (2005) nomme que « lorsqu'il est question d'elles dans les médias, c'est habituellement pour dénoncer une situation d'abus sur des enfants » Les FA vivraient ces préjugées même à l'intérieur de leur famille où elles seraient confrontées aux commentaires tel que : « Quand je suis invité à une fête, je laisse mon truck dehors» (Bagirishya et Gilbert, 2002), lorsqu'elles amènent des enfants qu'elles accueillent dans des rassemblements familiaux.

À l'intérieur des CJ, les FA seraient exclues de la sphère décisionnelle et bénéficieraient de peu de soutien. Ainsi, au Qc, les FA expliquent ne pas se sentir comme une partie intégrante du CJ. À ce propos, le groupe de travail sur la politique de placement en FA(2000) explique que les FA se sentent jugées et non supportées par les intervenants. Beaumier (2011) rapporte aussi que les FA ressentent «un manque en ce qui a trait au support émotionnel, à la confiance et à la bonne communication entre les parents d'accueil et les intervenants. Les parents d'accueil ne se sentent pas considérés de la part de l'équipe de soins» (p.10). Ce sentiment est questionnant puisque les FA sont un acteur majeur des CJ.

En plus d'avoir peu de soutien, les FA déplorent être démunies de tout pouvoir quant au processus décisionnel du CJ. Ainsi, plusieurs auteurs expliquent que les FA ne sont pas consultées quand l'établissement doit prendre des décisions pour l'avenir des enfants qu'elles accueillent (McGregor et al. ,2006, Newquist 2012, Herbert 2005, etc.). Ainsi, Cavazzi et al. (2009) ont constaté que les FA se sentaient mis à l'écart par le système d'aide à l'enfance.

Les FA se sentent aussi discréditées quant au travail qu'elles font, aux connaissances qu'elles ont acquises et aux émotions qu'elles vivent. Ainsi, le Groupe de travail sur la politique de placement en FA (2000) nomme que les FA ne sentent pas que leurs connaissances des jeunes sont reconnues et prises en compte quand une décision sur

l'avenir de l'un d'eux doit être prise. Quant aux sentiments vécus par la FA lors du déplacement d'un jeune, Hebert (2013) explique que « they felt that the care system did not recognise or validate their feelings surrounding the loss of their children» (p.261).

Tout le contexte entourant les FA québécoises mentionné plus haut tend à rendre difficile le travail de professionnalisation de ce métier. En effet, le CJ entretient une relation instrumentale envers les FA qui n'ont pas statut et peu de pouvoir puisque leur capital est symbolique. L'approche de gestion et de reconnaissance des FA québécoises en est une très fonctionnaliste et normative. Ainsi le cadre de référence de 2014 dicte :«Les services de soutien ou d'assistance, (...) ne constituent pas des services professionnels en matière de santé ou de services sociaux» (p.58). Les FA se retrouvent donc avec plusieurs enjeux liés à leur professionnalisation. Ainsi, selon la définition de Dubar, l'identité professionnelle est la «conjonction complexe de quatre processus» (Couturier et Legault, 2002, p.219), soit l'identité pour soi, la transaction subjective, l'identité pour autrui et la transaction objective.

Au niveau de la transaction objective, depuis l'avènement de la loi 147, on sent que l'identité professionnelle des FA tend à se développer. Ainsi, les conditions de travail de cette organisation sont de plus en plus définies. Toutefois, les aires de pouvoir et le statut des FA restent encore à négocier et définir. Ici, il semble donc primordial de rappeler les propos de Lenoir et Vanhull (2006) qui rappellent que la professionnalisation ne peut être légitimée sur le simple discours normatif.

Au niveau de l'identité pour soi et pour autrui, un obstacle est celui de la multiplicité des syndicats auxquels les FA peuvent adhérer. Ainsi, en les divisant, il est difficile pour elles de créer une cohésion et d'établir des valeurs qui leur seraient propres. Comme le syndicat a comme fonction de promouvoir le travail des FA, d'assurer la mise à jour de leurs compétences et de revendiquer pour améliorer leurs conditions de travail, il est intéressant de faire la comparaison entre leurs tâches et celles d'un Ordre professionnel. Or, il n'existe aucune profession pouvant adhérer à plus d'un Ordre. En divisant les FA à travers 2 ou 3 syndicats différents, il sera difficile de favoriser l'appartenance identitaire

des FA. Il est donc possible de se questionner sur l'objectif exact du gouvernement dans cette décision.

De plus, l'éclatement syndical rend difficile la légitimité et reconnaissance sociale de ce groupe. Toutefois, selon Couturier et Legault (2002), l'identité professionnelle passe par «reconnaissance sociale de la pertinence même de la profession» (p.219). Or, le partenaire principal de la FA ne semble pas reconnaître l'importance de cette ressource De plus, la mauvaise estime de la société face aux FA n'aide en rien à promouvoir la pertinence de cette profession. Or sans FA, il n'y a pas de placement possible. Les FA devront donc travailler ardemment afin de faire reconnaître leur valeur au sein du CJ et de la société en générale. Cette reconnaissance sociale sera essentielle afin que les FA aient le goût de s'identifier au travail qu'elle effectue, à leurs pairs et se sentent valoriser par leur métier.

Quant à la transaction subjective, présentement, il n'existe aucun endroit permettant aux FA de se regrouper et d'échanger sur leur réalité et vision du travail. Il y a certaines occasions telles que l'AGA des syndicats, mais ces occasions d'échanges ne sont pas régulières et ne transcendent pas les barrières établies par la syndicalisation éclatée. Y aurait-il lieu de créer un collectif ? Il va de soi que ce collectif devrait rassembler toutes les FA peu importe leur allégeance syndicale.

Aussi, il est important de rappeler que Lenoir et VanHull (2006) mentionne l'importance de la dimension se rapportant aux savoirs et pratiques qui doivent être maîtrisés par un individu pour s'identifier au groupe (p.90). Or, présentement, très peu de recherches explicitant les savoirs et pratiques propres aux FA ont été recensées. Ce constat est certainement un obstacle important au développement de l'identité professionnelle des FA puisqu'elles ne connaissent pas leur singularité professionnelle. Autre obstacle non

négligeable au développement de l'identité professionnelle des FA est la difficulté de recension de la production de ces travailleurs puisqu'il s'agit d'un métier relationnel.

À la lueur de toutes ces informations, il est possible de constater qu'il y a plusieurs obstacles que les FA devront surmonter avant de pouvoir affirmer qu'elles ont développé une forte identité professionnelle. Une recherche descriptive exploratoire sur les savoirs tacites des FA quant aux déplacements d'enfants semble être tout à fait appropriée pour aider ce groupe dans leur processus de professionnalisation.

Références:

Association des Centres Jeunesse du Québec (ACJQ) URL : http://www.acjq.qc.ca

Bagirishya, H.et Gilbert, S. (2002). Les familles d'accueil Québécoises : travailleurs autonomes ou familles de substitution. Rapport soumis à la fédération des familles d'accueil du Québec. Département de sociologie de l'Université Laval.

Beaumier, I. (2011). Les représentations sociales des parents d'accueil concernant leur rôle auprès des enfants et leur famille (Doctoral dissertation, Université Laval).

Bourgie, C., Ricard, N., Pelchat, D. (1998). « Croyances des parents d'accueil à regard de l'enfant qu'ils prennent en charge et de sa famille naturelle », Santé mentale au Québec , vol. 23, n° 1, 1998, p. 149-162.

Buehler, C., Cox, M. E., & Cuddeback, G. (2003). Foster parents' perceptions of factors that promote or inhibit successful fostering. *Qualitative Social Work*, 2(1), 61-83.

Carrier, G., Beaudoin, S., & jeunesse de Québec, C. (1994). La situation familiale des enfants déplacés. In *Comprendre la famille*. *Actes du 2e Symposium québécois de recherche sur la famille* (pp. 263-282).

Carignan, A-J.(2011) «La stabilité des enfants placés : qu'est-ce qui a changé depuis les nouvelles dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse?». Mémento Un aperçu de la recherche. Centre jeunesse de Montréal, Institut Universitaire, 29 mars 2011

Cavazzi, Guilfoyle & Sims (2010), «A Phenomenological Study of Foster Caregivers' Experiences of Formal and Informal Support», ILLINOIS CHILD WELFARE, 2009-2010 • Volume 5 • Number 1.

Couturier (2012) Réflexivité, sans pratique et habitus, Analyser les pratiques professionnelles. Edition Université Européenne.

Couturier, Y. et Legault, B. (2002). Du doute identitaire à la complexité de la tâche. Réflexion pour repenser la question de l'estime de soi professionnelle des travailleurs sociaux et travailleuses sociales. *Intervention*, 115, 57-63

Christiansen, Ø., Havik, T., & Anderssen, N. (2010). Arranging stability for children in long-term out-of-home care. *Children and Youth Services Review*, 32(7), 913-921.

Esposito, T., Trocmé, N., Chabot, M., Shlonsky, Aron., Collin-Vézina, D., Sinha, V., (2013). «Placement of children in out of home care in Québec: Canada. When ans for whom initial ouf of placement is more likely to occur». Children and Youth Services Reviews 35, 2013, pp.2031-2039.

Esposito, T., Trocmé, N., Chabot, M., Shlonsky, Aron., Collin-Vézina, D., Sinha, V., (2014). «Family reunification for placed children in Quebec: Canada. A longitudinal stydy». ». Children and Youth Services Reviews 44, 2014, pp.278-287.

Turcotte, D., Drapeau, S., Hélie, S., Bigras, M., Brousseau, M., Dessureault, D., Gagné, M-H., Goyette, M., et al. (2010). ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA NOUVELLE LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE AU QUÉBEC Programme Actions concertées Rapport synthèse. disponible sur L'URL: www.jefar.ulaval.ca